

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 6 juillet 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller,
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : Une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1607-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2016
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de question
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Nomination d'un maire suppléant
- 110-02 Octroi d'un mandat à Deveau avocats – n° dossier 600414-1(2)
- 110-03 Demande de remboursement service septique – Madame Martin
- 110-04 Résolution d'appui de Low – Projet cuisine de transformation de Bois-Franc
- 110-05 FQM – Congrès 2016
- 110-06 ADMQ – Colloque de Zone Outaouais
- 110-07 Immeubles à vendre pour non-paiement de l'impôt foncier

- 110-08 Délégation – Demande d’appui
- 110-09 Tournoi de golf CCMVG
- 110-10 Facturation CRSBP de l’Outaouais
- 110-11 Les Industries Galipeau – Autorisation de paiement
- 110-12 Demande de dérogation mineure – lot 5 203 604
- 110-13 Adoption du règlement 2016-324 -Modifiant les numéros des règlements uniformisés de la SQ

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 28 juin 2016
- 130-2 Présentation des comptes payés au 28 juin 2016
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 28 juin 2016
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 28 juin 2016
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2016

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200 Demande de CA pour l’aménagement d’une borne sèche

300 TRANSPORT

- 320-1 Travaux du TECQ 2016
- 320-2 Approbation des travaux 2016 sur le réseau routier municipal (RRM)

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Lettre de remerciement – Centre d’interprétation de la protection contre le feu
- 800-02 MRCVG – Règlement – fond de roulement TNO
- 800-03 Correspondance de M Roger Wilson
- 800-04 Stéphanie Vallée – Loi sur la qualité de l’Environnement
- 800-05 Stéphanie Vallée – Accusé de réception
- 800-06 programme d’aide financière – Inondation printemps 2016
- 800-07 Conseil en bref – MRCVG
- 800-08 Biblio Outaouais – Messines bibliothèque par excellence 2015

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1607-165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1607-166

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consenti par la Municipalité doit être signé conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait adopté par sa résolution R1511-286, la nomination du conseiller, monsieur Denis Bonhomme à titre de maire substitut pour la période du 2 novembre 2015 au 5 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Ronald Cross propose de reconduire monsieur Denis Bonhomme à titre de maire substitut pour un autre terme de huit mois.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil nomme le conseiller monsieur Denis Bonhomme à titre de maire suppléant pour la période du 6 juillet 2016 au 6 mars 2017;

QU'à titre de maire substitut, celui-ci représentera la municipalité de Messines auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en absence du maire et par conséquent aura le droit de parole et de vote au même titre que ce dernier;

Note au procès-verbal : Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1607-167

OCTROI D'UN MANDAT JURIDIQUE À LA FIRME DEVEAU AVOCATS-DOSSIER N° 600414-1(2)

CONSIDÉRANT QU'il a un litige entre la municipalité de Messines et l'entreprise Carrière Beaugard et fils inc. (ci-après appelée l'entreprise); entreprise exploitant une carrière sablière au 137, route 105 à Messines ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise refuse de verser les droits dus (facture numéro 723) à la Municipalité, émise en vertu du Règlement n° 2009-272 concernant le régime pour les carrières, sablières ou gravières, représentant les droits payables pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 (selon la déclaration de l'entreprise);

CONSIDÉRANT QU'en plus, un différend existe, opposant les deux parties, relativement aux substances assujetties ou non en vertu dudit règlement, dont l'entreprise refuse de verser les droits dus (numéro de facture 746).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

DE MANDATER la firme Deveau avocats pour représenter les intérêts de la Municipalité dans ce dossier et d'entreprendre les procédures nécessaires afin de régulariser la situation.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-168

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN SERVICE D'URGENCE DE VIDANGE DE BOUES SEPTIQUES – 3 CHEMIN DU QUAI

CONSIDÉRANT QUE madame Léonie Martin, propriétaire du 3 chemin du Quai, a dû placer un appel d'urgence auprès d'un entrepreneur privé pour un service de vidange des boues septiques conséquemment à un mauvais fonctionnement de son système;

CONSIDÉRANT QUE la fosse de madame Martin devait être vidangée au cours de la saison 2016 du programme de vidange de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau système septique a été réalisé et que la construction de ce dernier reporte le service initial de vidange à la saison estivale 2018 et que les frais pour ce service seront couverts par les facturations annuelles 2017 et 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyer par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'émission d'un crédit au montant de 195.00\$ représentant le total des montants payés lors de la facturation annuelle de 2015 et de 2016 et ce en raison du service de vidange des boues septiques non reçu.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-169

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une cuisine de transformation de produits agricoles;

CONSIDÉRANT les bénéfices et les avantages potentiels du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Messines accorde son appui à la municipalité de Bois-Franc dans leur projet de construction d'une cuisine de transformation de produits agricoles

ADOPTÉE

R1607-170

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPLITÉS 2016

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de la FQM se dérouleront au Centre des Congrès de Québec, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général sont disponibles pour participer au congrès;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à participer aux assises annuelles de la FQM et par conséquent, autorise les frais d'inscription et de déplacement applicables pour les participants.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-171

COLLOQUE ANNUEL ZONE DE L'OUTAOUAIS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Sur une proposition Marcel St-jacques,
Appuyée par Denis Bonhommes,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'inscription du directeur général au colloque annuel de la Zone Outaouais de l'ADMQ qui se tiendra les 15 et 16 septembre prochain au Château Cartier à Gatineau. De plus, la Municipalité s'engage à payer outre les frais d'inscription, les frais de déplacement et de repas liés à ce colloque.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-172

LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté par sa résolution R1506-161 une politique administrative relative aux procédures pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général-secrétaire trésorier, a informé les membres du conseil des immeubles susceptibles d'être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et ce, conformément à l'article 4 de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE conformément au code municipal du Québec, c'est la MRC Vallée-de-la-Gatineau qui est l'entité responsable de la vente pour non-paiement de l'impôt foncier sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil **autorise** le directeur général-secrétaire trésorier, de transmettre la liste des immeubles non conformes à ladite politique pour être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et les frais applicables et ce conformément à la procédure de vente, tel qu'établi par la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu conformément aux dispositions du code municipal, d'autoriser le directeur général, secrétaire trésorier à assister à la vente et à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 octobre 2016 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capitaux, intérêts et frais.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Que la liste des immeubles non conformes mentionnée ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-173

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE DANS LEUR DEMANDE DE MAINTIEN DU POSTE DE DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a reçu, par la résolution 2016-06-CMD9240, une demande d'appui de la municipalité de Délégation dans le cadre d'une requête à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de maintenir le poste d'inspecteur régional en place;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est convaincu de l'importance du rôle et des responsabilités reliés à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la municipalité de Délégation dans la requête de maintenir le poste d'inspecteur régional au sein de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la municipalité de Délégation ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1607-174

TOURNOI DE GOLF – CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET VALLÉE DE LA GATINEAU

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'inscription du conseiller Denis Bonhomme et du maire Ronald Cross, au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 10 août 2016, et ce au coût de 135.00\$ par inscription.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-175

FACTURATION CRSBP DE L'OUTAOUAIS INC.

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 107409 au montant de 95.40\$ en plus des taxes applicables pour des livres non retournés;

Il est de plus résolu qu'une facture soit envoyée à chacun des trois citoyens n'ayant pas retourné le livre qu'ils ont emprunté à la Bibliothèque de Messines. Le montant facturé sera le montant réclamé par CRSBP Outaouais, en plus des frais d'administration de 15.00\$ par livre.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-176

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement des factures de l'entreprise Les Industries Galipeau de Messines, pour des travaux de réparations et soudure effectués pour le compte du service des travaux publics, soit d'un montant de 1743.30\$, en plus des taxes applicables

N° FACTURE	MONTANT
6449	230.48\$
6451	200.00\$
6454	1312.82\$
TOTAL	1743.30\$

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller E. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011- 288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-177

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 8 CHEMIN DU LAC-GRANT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jason Jones, propriétaire unique du lot 5 203 604 s'adresse à la Municipalité afin de régulariser l'empiètement d'une galerie construite à l'intérieur de la marge riveraine de 15 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCUE ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du 28 juin 2016 et que dans leur rapport DM-2016-03, ils recommandent au conseil municipal d'octroyer une dérogation mineure relativement à l'empiètement de la galerie dans la marge riveraine.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil **accorde** une dérogation mineure relativement à un empiètement de la galerie dans la marge riveraine et ce tel qu'elle apparaît sur le plan illustrant, préparé par l'arpenteur-géomètre Christian Schnob, sous sa minute 2875, portant le numéro de dossier : 52-561-2502-2875CS en date du 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : que le plan d'arpentage mentionné ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

R1607-178

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-324- MODIFIANT LES NUMÉROS DES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté par résolution du conseil six (6) règlements uniformisés applicables sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption des règlements uniformisés la Municipalité a ajouté avant le numéro de chacun des règlements uniformisés le numéro séquentiel de sa propre réglementation;

CONSIDÉRANT QUE du point de vue juridique, il est impératif que lesdits règlements uniformisés portent tous les mêmes numéros sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que la situation doit être régularisée.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion qui devait précéder l'adoption du règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Bonhomme, appuyé par le conseiller Charles Rondeau, et résolu unanimement que soit adopté le règlement suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Que les numéros des règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec (SQ) soient modifiés et ce, afin de respecter la numérotation uniformisée, telle que suit à savoir :

N° résolution	N° règlement	Titre	Numéro modifié
R1111-278	R.M 2011-289 SQ 2011-001	Stationnement	SQ 2011-001
R1111-279	R.M 2011-290 SQ 2011-002	Paix, ordre et sécurité	SQ 2011-002
R1111-280	R.M 2011-291 SQ 2011-003	Nuisances	SQ 2011-003
R1111-281	R.M 2011-292 SQ 2011-004	Colportage	SQ 2011-004
R1111-282	R.M 2011-293 SQ 2011-005	Animaux	SQ 2011-005
R1212-318	R.M 2012-304 SQ 2011-007 (modifié)	Alarme	SQ 2011-007 (modifié)

* Que le libellé des règlements demeure inchangé

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1607-179

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 28 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 28 juin 2016, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 35 262.60\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1607-180

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 28 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 21 mai 2016 au 28 juin 2016, pour la somme de 163 900.60\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
14	Chèques fournisseurs émis	118 375.38\$
29	Prélèvements électroniques	45 525.22\$
	TOTAL :	163 900.60 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1607-181

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 21 mai 2016 au 28 juin 2016, dont celle-ci représente la somme de 50 890.70\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1607-182

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 28 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 21 mai 2016 au 28 juin 2016, dont celui-ci représente une somme de 14 944.76\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1607-183

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE FONTAINE SÈCHE

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucun service d'aqueduc sur le territoire de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut actuellement compter sur un réseau de trois (3) bornes fontaines sèches sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'action n° 30 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) exige de la municipalité qu'elle mette en œuvre et assure le suivi d'un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de prises d'eau sèches constitue un actif pour les services d'incendie en offrant un accès rapide à une réserve d'eau, en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'eau et leurs rives, qu'ils soient privés ou publics, sont protégés par des réglementations touchant la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. Il est donc important de concevoir des ouvrages qui respectent les règles de l'art et le milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige un certificat d'autorisation pour procéder à des travaux d'installation de borne sèche;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier propose l'installation d'une borne fontaine sèche sur la rue des Perdrix, ce qui permettra au service incendie d'avoir accès à une réserve d'eau pour le secteur nord de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'installation d'une borne sèche sur la rue des Perdrix améliorera la sécurité incendie dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation d'une borne sèche à cet endroit ne contrevient à aucun règlement municipal actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sécurité publique recommandent au conseil municipal d'autoriser la coordonnatrice en prévention de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques pour l'aménagement d'une borne fontaine sèche sur la rue des Perdrix et recommande également une autorisation de dépenses à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme
Appuyé par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice en prévention à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques pour l'aménagement d'une borne fontaine sèche sur la Rue des Perdrix et ce pour et au nom de la municipalité de Messines.

D'AUTORISER le paiement des frais exigibles de 569 \$ pour accompagner la demande d'autorisation au Ministère du développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques.

D'AUTORISER le directeur général à émettre une certification attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-184

TRAVAUX TECQ 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité de transport recommande au conseil la réalisation de certains projets inscrits dans le cadre du programme triennal en immobilisation (PTI) 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE les projets recommandés sont les projets :

N° 1 : réfection du tablier du pont du lac Laverdure, des approches, remplacement des dispositifs de retenu et des glissières de sécurité.

N° 2 : Projet de réfection d'une partie du chemin de la Montagne (section incluant l'intersection du chemin St-Jacques et de la Montagne et s'étendant au bas de la cote, direction chemin Galipeau ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est évaluée à plus de 100 000.00\$, une demande d'appel d'offres publique devra être affichée sur le site d'appel d'offre publique de la SEAO, et ce, conformément aux dispositions applicables relatives à l'octroi de contrat public.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme

Appuyée par Daniel Quenneville,

Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un mandat au service de génie municipal de la MRCVG afin de préparer les documents d'appel d'offres pour les projets mentionnés ci-dessus et de procéder à un appel d'offres publiques par l'entremise du service de la SEAO et ce, dans les plus brefs délais.

- ❖ Note au procès-verbal : Les travaux devront être complétés au plus tard le 30 septembre 2016 afin de respecter la date d'échéance pour la contribution du TECQ qui est établie au mois de mars 2017 (représente près de 70% du financement du coût des travaux).
- ❖ Le procès-verbal de l'ouverture de l'appel d'offres devra être déposé au conseil lors d'une assemblée subséquente pour fin d'octroi d'un contrat par résolution du conseil.
- ❖ Le rapport du comité d'administration fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici en long reproduite.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-185

APPROBATION DES TRAVAUX 2016 SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (RRM)

CONSIDÉRANT QUE le comité de transport a déposé son rapport de priorité des travaux 2016 d'entretien et/ ou d'amélioration sur le réseau routier municipal (RRM);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance dudit rapport et qu'ils sont en accord avec la liste des travaux proposés.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'entreprendre les travaux et d'engager les dépenses selon le rapport de priorité déposé et ce, pour la somme maximale de 96 279.00\$, incluant les taxes applicables.

Que les deniers nécessaires à la réalisation des travaux proviennent des sources suivantes :

POSTE GL	DESCRIPTION	MONTANT
05-99001-000 59-15700-000	Montant provenant des redevances carrières et sablières	39 229.00\$
02-32000-521	Entretien d'infrastructure	8 500.00\$
02-32000-622	Achat de sable	17 500.00\$
02-32000-625	Achat d'asphalte	2 000.00\$
02-32000-642	Achat de ponceaux/ membranes	1 900.00\$
02-32030-459	Service de débroussaillage	19 400.00\$
02-32040-459	Lignage de rue	7 750.00\$
	TOTAL DISPONIBLE :	96 279.00\$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général d'apporter les transferts budgétaires nécessaires des postes GL mentionnés ci-dessus vers les bons postes GL, selon les dépenses réelles.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1607-186

LOISIRS ET CULTURE – PROJETS 2016

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2016, la somme de 5 000\$ a été réservée à même le budget pour des projets reliés aux Loisirs et à la Culture;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé une liste des travaux à réaliser en 2016 et qui ont déjà fait l'objet de discussion par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général de procéder à l'achat des matériaux, d'entreprendre des travaux et à engager une dépense pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessous et ce, pour la somme maximale de 5 000\$, incluant les taxes applicables.

Liste des travaux :

1. Aire de stationnement de la mise à l'eau du lac Blue Sea : achat de madrier en bois pour la fabrication et l'installation d'une clôture pour délimiter l'aire de stationnement (poteaux en acier galvanisé déjà en inventaire).
2. Complexe sportif : Achat (fabrication) d'une barrière et l'installation de celle-ci à l'entrée du site afin d'en limiter l'accès (aucun véhicule sur le site).
3. Achat et plantation d'arbres, réaménager l'aire de stationnement en partie en gazon.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1607-187

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19 :30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général